

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 1090/185

OBJET

Bruxelles, 12 9 08

1908

A

M. Manteau

Rue du Méridien 51

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau

qui faisait l'objet de votre lettre

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

ANNEXE

Copie/expédiée le 12 9 08

NOTES

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

Bruxelles, le 12 novembre 1908.

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Refusé, mon tableau 14 9<sup>de</sup> 1498  
L'Autre

Monsieur

J'ai eu l'honneur de vous faire  
connaître que la <sup>résolution de la</sup> Commission Directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour  
les collections de l'Etat du tableau qui  
faisait l'objet de votre lettre du 9 ct.

Cet ouvrage, que nous tenons à votre  
disposition pourra être retiré dans le plus  
bref délai, au Palais des Beaux Arts,  
cité du Musée n: 9 contre la remise d'une  
récépissé accompagné de la présente

Demitez agréer, Monsieur, l'assurance  
de notre considération distinguée

P Le Secrétaire  
J. Desmet

2

Messieurs Les Membres de La Commission  
des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture  
à Bruxelles

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un tableau  
peint par Alfred Stevens et intitulé *Yannatori*  
j'en demande vingt mille francs.  
Je me permets de faire remarquer à vos Messieurs  
que cette œuvre a été payée dix-huit mille francs  
à l'artiste même, cette toile a figuré en 1880  
à l'exposition de l'art luxembourgeois Belge.

En attendant agréer, Messieurs,  
l'assurance de ma haute considération

Maxime Jean.

51 rue mandier

Bruxelles le 9<sup>ème</sup> 1908